

Département
MARNE

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	26

Date de la Convocation 05 juin 2025
--

Date d’Affichage
05 juin 2025

Objet de la délibération

No 2025-100266

**Travaux
Rue des vignes
convention de mandat de maîtrise
d’ouvrage et constitution d’un
groupement de commandes pour la
réalisation de travaux d’aménagement**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L**

Séance du 11 juin 2025

Le onze juin deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Etienne DHUICQ, Valérie JACQUINOT, Romain GIRARDIN, Brigitte LAGRUE, Philippe CHEVRIOT, Monique MOREL, Pascal POISSON, Marie-Claude HIMMESOETE, Dominique THUAULT, Jean-Pierre SCHANG, Mohamed BENAHMED, Jean-Paul COLMONT, Pascal HOURLIER, Alain GUENON, Juan GARCIA RODRIGUEZ, Claudette BOUCHÉ, Elisabeth BENARD, Stéphane PAQUET, Valérie PRIEUR, Christine GUIMAREY, Romain RICHOMME, Tristan RUIZ, Sabine MARY, Enzo JOBERTY

Absents représentés : Catherine RUIZ COLLAS pouvoir à Tristan RUIZ, Coralie ADNOT pouvoir à Elisabeth BENARD

Absente : Karine BOCQUET

Secrétaire de séance : Tristan RUIZ

La Communauté de Communes de la Brie Champenoise a engagé une réflexion globale sur le réaménagement de la rue des Vignes, afin de répondre aux diverses problématiques posées par :

- La gestion des eaux de ruissellement, qui se déversent actuellement dans les parcelles des numéros impairs de la rue.
- La gestion des eaux usées, puisque le réseau existant le plus proche se trouve dans la rue des Marais en contrebas, et que toutes les habitations n’y sont pas raccordées.
- La gestion de l’eau potable avec un réseau vieillissant.
- La voirie, qui est caractérisée par une emprise cadastrale réduite, l’absence de délimitation entre les trottoirs et la route (absence de bordures et caniveaux, trottoirs non revêtus) et une couche de roulement en mauvais état.

La mise en place de l’assainissement collectif des eaux usées et la gestion des eaux pluviales dans la rue des Vignes imposent également de réaliser des travaux d’assainissement dans la rue des Marais et la rue du Moulin Saint Martin, pour permettre le raccordement d’un maximum de parcelles.

Le projet comprend les travaux suivants, sous compétence communautaire :

- La création d’un nouveau réseau d’eaux usées rue des Vignes, l’extension du réseau d’eaux usées existant chemin des Marais, la pose d’un nouveau réseau d’eau usées rue du Moulin St Martin, et le raccordement des parcelles au nouveau réseau d’assainissement.
- La création d’un nouveau réseau d’assainissement pluvial rue des Vignes, l’extension du réseau pluvial existant rue des Marais, et

la reprise des branchements existants sur les nouvelles canalisations d'eaux pluviales.

-La mise en place d'un bassin de stockage enterré des eaux pluviales d'une capacité de 50 m3, avec régulation du débit de rejet vers le réseau pluvial existant.

-Le remplacement de la canalisation d'eau potable existante rue des Vignes sur environ 240 ml, et la reprise des branchements sur la nouvelle conduite.

-La pose d'un poteau incendie à l'intersection de la rue des Vignes, et de la rue de la Juiverie.

-Le réaménagement de la voirie, des trottoirs et la création de places de stationnement avec mise en place de dalles drainantes.

La Commune de Montmirail a souhaité profiter de ce projet pour requalifier la rue, prévoir des espaces verts, et traiter divers problèmes d'alignement de voirie, de circulation, et de démolition d'ancienne bâtisses.

Afin d'assurer une meilleure cohérence technique et financière des travaux, la Commune de Montmirail a décidé de confier à la CCBC un mandat de maîtrise d'ouvrage, pour les travaux relevant de sa compétence, et de constituer avec elle un groupement de commandes pour la réalisation de l'ensemble de l'opération.

Par ailleurs, afin de faciliter la faisabilité financière de l'opération, la Commune de Montmirail propose de participer financièrement aux travaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales et aux travaux de voirie ne relevant pas de sa compétence, par fonds de concours, comme le permet l'article L.5214-16 du CGCT. La délibération relative au montant du fonds de concours sera prise ultérieurement.

Vous trouverez en pièce jointe le projet de convention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-approuve la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et constitution d'un groupement de commande pour les travaux d'aménagement de la rue des vignes

-autorise Valérie JACQUINOT 1^{ère} adjointe à signer cette convention

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20250611-2025-100266-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 17/06/2025

Publication 18/06/2025

Pour extrait conforme,

Le 11 juin 2025

Etienne DHUICO

Maire

